leurs travaux à bonne fin parce qu'ils ne sont pas pourvus du personnel requis et que leurs membres n'ont pas le temps qu'ils voudraient consacrer à ces questions.

Par conséquent, je demanderais au comité plénier, au gouvernement et au comité permanent d'examiner s'il ne vaudrait pas mieux prendre en considération, chaque année, non pas tous les ministères, mais disons, par exemple, six. Un comité permanent pourrait ainsi, au cours d'une législature, examiner en détails tous les ministères.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, je suis arrivé au bon moment, juste quand on parlait du système des comités de la Chambre des communes. Je voudrais également protester à cet égard. Je crois que la Chambre des communes a été saisie d'une folie des comités dont elle a souffert les conséquences.

Nous avons maintenant un comité de la Chambre des communes, un comité plénier. Nous devrions l'utiliser comme autrefois, au lieu d'essaimer une série de petits comités dans tous les édifices de la colline parlementaire.

On est certain du quorum au comité plénier, mais on ne peut en dire autant des petits comités. Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire que des comités se sont réunis et ont dû attendre une demi-heure ou plus pour être en nombre avant de pouvoir se mettre à l'œuvre. Monsieur le président, il faut établir un compromis entre l'ancien régime de comités et le nouveau, comme l'a proposé le député de Kamloops. Que le comité plénier de la Chambre fasse un examen aussi complet qu'il est raisonnable des crédits et qu'il en fasse faire une étude plus détaillée par des comités de temps à autre.

Il serait avantageux que des comités fassent périodiquement un examen détaillé des crédits, mais pas tous les ans. Des hauts fonctionnaires m'ont dit que, pour ennuyeux qu'il soit d'avoir à se présenter devant un comité de la Chambre étudiant des crédits, cela les stimule et les aide dans leur travail, car ils sont piqués d'honneur et doivent connaître leur affaire pour être en mesure de répondre aux questions des membres intéressés de la Chambre des communes. Je ne leur imposerais pas cela tous les ans, mais comme l'a très bien dit le député de Kamloops, on devrait peut-être déférer les crédits de six ministères

par année à nos petits comités. Cette formule pourrait très bien satisfaire la Chambre.

A vrai dire, il y a quelques années, il existait un comité des prévisions budgétaires, créé dans un but semblable à celui auquel songeait le député. Mais je mets la Chambre en garde contre la prolifération des comités. Au cours des deux dernières années, j'ai vu se détériorer le comité plénier de la Chambre et la Chambre des communes elle-même parce que les députés étaient pris ailleurs. Il va sans dire que le public en général estime que notre place est ici, à la Chambre. Au cours des six derniers mois-et mon assiduité à la Chambre est assez bonne; j'occupe mon fauteuil ou suis derrière les rideaux, et l'on peut généralement me trouver-au seul comité de la défense, avec 23 autres députés, j'ai assisté à deux ou trois séances par jour, cinq jours par semaine. Le seul moment où nous pouvions être ici, c'était à l'appel de l'ordre du jour. C'est mauvais. Imaginez les discours dont la Chambre a été privée parce que nous étions au comité!

M. Baldwin: Et le profit qu'en a tiré le comité de la défense?

L'hon. M. Churchill: Le comité de la défense en a évidemment profité. Mais ici l'auditoire est plus vaste. Le régime actuel nuit au travail d'un député; il nuit à la Chambre même en accordant trop d'importance aux comités. Il a du bon mais il n'est pas aussi valable que certains observateurs le prétendent. Ayant participé activement aux travaux de comités pendant nombre d'années, je répète que la Chambre fonctionne beaucoup plus efficacement.

A certains moments et pour des enquêtes spéciales, un comité restreint est plus efficace mais, somme toute, c'est à la Chambre que ces travaux devraient s'accomplir. J'espère qu'au lieu de faire examiner des crédits par 24 comités, on soumettra la plupart à l'examen de la Chambre pour que les ministres en cause nous disent s'ils savent quelque chose des ministères où ils se débattent. Nous ne tarderons pas à l'apprendre. Je partage l'avis du député de Kamloops et d'autres au sujet du régime de comités. Il a pris trop d'ampleur trop rapidement et il faudrait en freiner l'activité.

[L'hon. M. Fulton.]